



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 janvier 2020
(OR. en)

15189/19
PV CONS 73
AGRI 623
PECHE 558

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)
16 et 17 décembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

Page

1.	Adoption de l'ordre du jour.....	3
2.	Approbation des points "A".....	3
	a) Liste des délibérations législatives	
	b) Liste des activités non législatives	

Activités non législatives

3.	Règlement du Conseil relatif aux TAC et aux quotas pour l'année 2020 dans l'Atlantique et la mer du Nord.....	4
----	---	---

Délibérations législatives

4.	Règlement modifiant le règlement (UE) 2016/1139 et le règlement (UE) n° 508/2014 en ce qui concerne le cabillaud de la Baltique orientale	4
5.	Paquet "réforme de la PAC post-2020"	4

Divers

6.	a) Utilisation mineure de pesticides	5
	b) Information des consommateurs sur l'origine des produits agroalimentaires	5
	c) Conclusions sur la stratégie actualisée de l'UE pour la bioéconomie	5
	d) Incidence des droits de douane américains sur les produits agroalimentaires européens...	5
3.	(suite) Règlement du Conseil relatif aux TAC et aux quotas pour l'année 2020 dans l'Atlantique et la mer du Nord	6
7.	Flexibilité budgétaire dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche pour la période 2014-2020.....	6

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour figurant dans le document 14853/19.

Plus tard dans la journée, le Conseil a décidé que le point 6 d) serait examiné en séance publique.

2. Approbation des points "A"

- a) **Liste des délibérations législatives (Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)** 14879/19

Affaires économiques et financières

1. **Exonération de la TVA et des droits d'accise en ce qui concerne l'effort de défense dans le cadre de l'Union**  14809/19
Adoption 14126/19
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 11 décembre 2019 FISC

Le Conseil a adopté la directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée et la directive 2008/118/CE relative au régime général d'accise en ce qui concerne l'effort de défense dans le cadre de l'Union, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 14126/19 (base juridique: article 113 du TFUE).

Énergie

2. **Règlement sur l'étiquetage des pneumatiques**  14640/19
Accord politique ENER
approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 11 décembre 2019

Le Conseil a confirmé son accord politique, comme indiqué dans le document 14640/19.

- b) **Liste des activités non législatives** 14878/19

Le Conseil a adopté les points "A" dont la liste figure dans le document 14878/19, y compris les documents COR et REV présentés pour adoption.

Activités non législatives

3. **Règlement du Conseil relatif aux TAC et aux quotas pour l'année 2020 dans l'Atlantique et la mer du Nord** [C] 14790/19
13438/19
+ ADD 1 et 2
(Base juridique proposée par la Commission: article 43, paragraphe 3, du TFUE)
Accord politique

Le Conseil est parvenu, à l'unanimité, à un accord politique sur le règlement établissant, pour 2020, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union.

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

4. **Règlement modifiant le règlement (UE) 2016/1139 et le règlement (UE) n° 508/2014 en ce qui concerne le cabillaud de la Baltique orientale** [IC] 14990/19 + ADD 1
14802/19 + COR 1
et 2
Orientation générale

Le Conseil a adopté une orientation générale sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement relatif au FEAMP et le plan pluriannuel pour la mer Baltique en ce qui concerne le cabillaud de la Baltique orientale, sur la base du compromis de la présidence dont le texte figure dans le document 14802/19. La Commission a indiqué qu'elle n'était pas en mesure de soutenir le texte de compromis qui a été approuvé. La Lettonie s'est abstenue.

AGRICULTURE

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

5. **Paquet "réforme de la PAC post-2020"** [IC] 14983/19 + COR 1
- a) **Règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC**
 - b) **Règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC**
 - c) **Règlement relatif à l'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur des produits agricoles**

*Rapport sur l'état des travaux
Échange de vues*

Le Conseil a pris note du rapport de la présidence sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux propositions de la Commission pour la politique agricole commune pour l'après-2020, qui figure dans le document 14983/19 et dans le corrigendum qui y est associé, ainsi que des observations formulées par les délégations et par la Commission au sujet de ce rapport.

Divers

6. a) **Utilisation mineure de pesticides** [2] 14703/19
Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence, des réactions des États membres et des observations formulées par la Commission.

- b) **Information des consommateurs sur l'origine des produits agroalimentaires** [2] 14927/1/19 REV 1
Informations communiquées par la délégation française, au nom des délégations espagnole, française, grecque, italienne et portugaise

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation française au nom de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie et du Portugal, ainsi que des observations formulées par les autres délégations et par la Commission.

- c) **Conclusions sur la stratégie actualisée de l'UE pour la bioéconomie** [2] 14907/19
Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur l'adoption de conclusions du Conseil sur la stratégie actualisée de l'UE pour la bioéconomie intitulée "Une bioéconomie durable pour l'Europe: renforcer les liens entre l'économie, la société et l'environnement", sur la base du document 14907/19.

- d) **Incidence des droits de douane américains sur les produits agroalimentaires européens** [2] 15031/19
Informations communiquées par les délégations espagnole et française

Le Conseil a pris note des informations communiquées par les délégations espagnole et française, ainsi que des réactions des États membres et des observations formulées par la Commission.

Pêche

Activités non législatives

3. (suite) Règlement du Conseil relatif aux TAC et aux quotas pour l'année 2020 dans l'Atlantique et la mer du Nord

(Base juridique proposée par la Commission: article 43, paragraphe 3, du TFUE)

Accord politique

Voir page 4.

☐ 14790/19
13438/19
+ ADD 1 et 2

Divers

7. Flexibilité budgétaire dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche pour la période 2014-2020

Informations communiquées par la délégation tchèque, au nom des délégations bulgare, estonienne, hongroise, lettone, roumaine et tchèque

☐ 14906/1/19 REV 1

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation tchèque au nom des délégations bulgare, estonienne, hongroise, lettone, roumaine et tchèque en ce qui concerne la flexibilité budgétaire de l'actuel Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), ainsi que des observations formulées par les délégations et par la Commission.

-
- ☐ Procédure législative spéciale
- ☐ Première lecture
- ☐ Sur la base d'une proposition de la Commission
- ☐ Débat public proposé par la présidence
-